

seraient une minorité. La signature des Accords de Matignon n'était pas fondée sur une décision prise librement par le peuple kanaqué et n'ouvrait pas la voie à l'autodétermination.

**B. Droit à la vie, droit d'exister dans la paix et d'être protégé  
contre le génocide**

90. Un représentant autochtone a demandé qu'une intervention ait lieu afin de mettre fin au génocide dans son pays. Son peuple était menacé d'extinction, et la population avait été réduite à moins d'un million à cause de la guerre et 85 % des villages avaient été détruits. Il a affirmé que son peuple était victime d'un "nettoyage ethnique", que sa langue était interdite et les femmes étaient forcées de contracter des mariages mixtes.

91. Un observateur d'une organisation non gouvernementale de la région de l'Asie a appelé l'attention sur le fait que 500 000 membres de son peuple vivaient dans des camps de réfugiés dans un pays voisin du fait d'une guerre civile. Il a indiqué que le pays en question avait annoncé la fermeture de tous les camps de réfugiés d'ici le début de 1994 et a exprimé la crainte qu'un rapatriement forcé aboutisse à des massacres par les forces gouvernementales, comme cela s'était produit antérieurement.

92. Un représentant autochtone a rappelé que sa terre était militairement occupée par deux pays qui commettaient de graves violations des droits de l'homme. Il a signalé que les membres de son peuple avaient été victimes d'assassinats aveugles, de tortures, de viols et de famines et qu'un grand nombre d'entre eux avaient été mis dans des camps de concentration. En outre, il a accusé le gouvernement d'empêcher systématiquement les reporters d'avoir accès aux territoires de son peuple. Du fait de cette politique, la communauté mondiale n'avait pratiquement reçu aucun renseignement sur les événements qui avaient lieu.

93. Une représentante autochtone a décrit le génocide qui avait lieu dans son pays. Malgré la restauration de la démocratie, les territoires autochtones étaient toujours sous domination militaire. Plus de 600 violations flagrantes des droits de l'homme avaient été commises par les forces militaires du gouvernement au cours de l'année qui venait de s'écouler - pillages, incendies criminels, persécutions religieuses, détentions, tortures, viols, assassinats, tueries, etc. Lors d'un incident, 1 600 personnes avaient été brûlées dans leur village. Le gouvernement avait entamé des négociations avec les peuples tribaux mais il n'avait jusque-là pas fait preuve d'une volonté réelle de trouver une solution pacifique.

94. Un autre représentant autochtone a déclaré que son peuple était menacé d'extinction. Il a décrit comment son peuple, qui vivait dans une région montagneuse, était encerclé par l'armée et subissait les attaques d'hélicoptères de combat. Les survivants étaient obligés d'aller dans des camps situés dans le désert, où régnait la famine. En outre, le gouvernement n'avait jusque-là pas permis à des organismes d'aide internationale d'apporter des secours humanitaires à son peuple.